

**Longueur parcours**  
► 2<sup>ème</sup> catégorie : 2,5 Km  
& 22,35 ha



**AAPPMA «Les Marais Communaux»  
de PIERREPONT**  
Actualisation : Saison 2026

#### Légende cartographie

Cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole

Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »

Linéaire classé en « No-Kill »

Linéaire réservé (pêche interdite)

Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA

Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code  
Cartographie interactive  
des parcours de pêche

**En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :**  
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,  
- la Gendarmerie au 17,  
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

